

DEMANDE DE DEROGATION NICE : DOCUMENTS A FOURNIR

Voici la liste des pièces justificatives nécessaire pour toute demande de dérogation hors commune.

- **Un justificatif de domicile – de 3 mois au choix :**
 - ✓ une facture : gaz, électricité, eau, charges
 - ✓ quittance de loyer (tamponnée et signée)
 - ✓ un bail officiel
 - ✓ une attestation d'assurance du domicile
 - ✓ la partie de l'acte final d'achat (pour les nouveaux propriétaires) portant la mention de l'adresse et des noms
 - ✓ **ou** l'avis d'imposition
 - ✓ **ou** taxe d'habitation de l'année en cours (sans visualisation des sommes).
 - **Copie du livret de famille (parents /enfant).**
 - **Attestation de l'employeur** avec les **horaires de travail** ou extrait de Kbis.
 - **Copie dernier bulletin de salaire des 2 parents** (sans les sommes).
 - En cas de **divorce**, copie jugement précisant l'adresse de résidence de l'enfant, ou si pas de jugement : attestation sur l'honneur des parents, si garde alternée le père ou la mère doit certifier la résidence chez l'autre parent et joindre la copie de la carte d'identité.

Lors du RENOUELEMENT (hors passage au CP) :

- Justificatif de domicile
- Copie de tout changement de situation familiale ou professionnelle.
- Une fois la demande complétée et notre avis émis la mettre à la signature de l'adjoint ainsi que la lettre destinée au Maire de la commune d'accueil et aux parents (courrier Maelis+ publipostage Maire : garder copie du dossier complet).